Vous êtes vacciné.
Que faire en cas d'effets indésirables ?

Comme tout vaccin, ou tout médicament, il peut y avoir des réactions suite à la vaccination. Elles sont généralement bénignes et disparaissent en quelques jours (douleur au point d'injection, fièvre, maux de tête…).

Cependant, une pharmacovigilance (enregistrement et évaluation des effets secondaires) réalisée par l'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) est mise en place et permet de suivre très attentivement les effets indésirables éventuels. L'ANSM publie régulièrement sur son site un point de situation sur la surveillance des vaccins contre la Covid-19.

Si vous ressentez un ou des effet(s) indésirable(s) grave(s) et/ou inattendu(s), vous devez contacter votre médecin traitant, ou le signaler à votre pharmacien. Ils vous indiqueront la marche à suivre et feront le nécessaire pour votre santé et la prise en charge de ces effets indésirables.

Vous pouvez également le signaler sur le site signalement-sante.gouv.fr ou demander à votre médecin de le faire pour vous.

POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES À LA VACCINATION :

- Ministère des solidarités et de la santé > Grands dossiers > La vaccination contre la COVID-19 > Foire aux questions : réponses clés
- Vaccination-Info-service.fr
- ANSM > Dossiers thématiques > COVID-19 – Vaccins

La stratégie vaccinale et les publics prioritaires :
- Ministère des solidarités et de la santé > Grands dossiers > La vaccination contre la Covid-19

Pour prendre rendez-vous, consultez le site www.sante.fr ou appelez le 0800 009 110 (n° vert).

En savoir plus : site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Une fois vacciné, il est indispensable de continuer à maintenir le lavage des mains et le port du masque. **Même vacciné, vous pouvez porter le virus et le transmettre.**

© extralogence.com — mai 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vaccin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

LA VACCINATION : FONCTIONNEMENT ET BÉNÉFICES

La vaccination permet de faire réagir notre système immunitaire pour qu'il produise des anticorps nécessaires contre un virus et qu'il puisse l'éliminer avant que nous tombions malade le jour où nous le rencontrons.

L'utilité d'un vaccin est de se protéger et de protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles de son entourage. **Se faire vacciner contre une maladie infectieuse permet d'éviter de développer cette maladie ou de limiter sa gravité et sa transmission aux autres.**

LA COVID-19, UNE MALADIE TRÈS CONTAGIEUSE ET QUI PEUT ÊTRE GRAVE

La maladie Covid-19 est provoquée par un nouveau coronavirus identifié en janvier 2020 en Chine, le SARS-COV-2. Les coronavirus sont une famille de virus qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères (comme les détresses respiratoires dans le cas de la Covid-19). La Covid-19 est une maladie qui peut être grave pour certaines personnes. D'après les données régionales de 2021, le risque d'hospitalisation en cas d'infection par le SARS-COV-2 est d'environ 5 %. Le risque de passage en réanimation en cas d'hospitalisation pour Covid-19 est, quant à lui, supérieur à 20 %.

C'est une maladie très contagieuse, qui peut se transmettre par une personne porteuse du virus même en l'absence de symptômes.

Il n'existe aucun traitement spécifique contre le virus de la Covid-19. Seule la vaccination et l'application stricte des gestes barrières peuvent limiter l'impact et endiguer la diffusion de la maladie. Comme pour la grippe et tout autre virus, les antibiotiques ne sont pas efficaces.

La vaccination contre la Covid-19

L'objectif est d'éviter les formes graves de la maladie. Mise en oeuvre par les préfectures et les agences régionales de santé, la stratégie nationale repose sur la vaccination en priorité des personnes les plus vulnérables et les plus exposées au risque de Covid-19. Elle est désormais ouverte et recommandée à tous les adultes.

La vaccination est une réponse majeure de santé publique qui permet de sauver de nombreuses vies. Le bénéfice est largement supérieur au risque qu'il pourrait présenter. Grâce à cette vaccination, vous allez pouvoir vous protéger et protéger les autres. Elle facilite la reprise progressive des activités, en sécurité dès lors que les gestes barrière recommandés sont respectés.

LES GRANDS PRINCIPES DE LA VACCINATION

- **Le libre choix des patients:** la vaccination n'est pas obligatoire, même si elle est recommandée.
- **La prise en charge intégrale par l'assurance maladie du vaccin:** aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- **La sécurité:** la vaccination se fait dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays, et dans le respect de garanties strictes en matière de recueil du consentement (écrit ou oral) et de surveillance des éventuels effets indésirables.

LES VACCINS AUTORISÉS

Comme pour tout produit de santé, chaque vaccin est mis sur le marché au terme d'une évaluation exigeante de son efficacité et de sa sûreté, avec une recommandation vaccinale propre à ses caractéristiques. L'Agence européenne du médicament a autorisé, à ce jour, 4 vaccins sur lesquels la HAS s'est ensuite prononcée favorablement pour leur mise sur le marché français.

Ces 4 vaccins ont été développés par :

→ **PFIZER-BIONTECH** (vaccin Comirnaty®)
- vaccin à ARN messager ;
- en centre de vaccination, lieu de soins ou établissement pour personnes âgées ;
- 2 injections à 42 jours d'intervalle (sauf avis contraire du médecin) ;
- délai d'immunité : 7 jours après la 2de injection.

→ **MODERNA** (vaccin MRNA-1273)
- vaccin à ARN messager ;
- sur le lieu de soins ou en établissement pour personnes âgées, et également chez les professionnels de santé en ville ;
- 2 injections à 42 jours d'intervalle (sauf avis contraire du médecin) ;
- délai d'immunité : 14 jours après la 2de injection.

→ **ASTRAZENECA** (vaccin Vaxzevria®)
- vaccin à virus inactivé ;
- proposé aux personnes de 55 ans et plus ;
- sur le lieu de soins, en établissement pour personnes âgées ou chez un professionnel de santé en ville ;
- 2 injections à 12 semaines d'intervalle ;
- délai d'immunité : 15 jours après la 2de injection.

→ **JOHNSON & JOHNSON** (vaccin Janssen®)
- vaccin à virus inactivé ;
- proposé aux personnes de 55 ans et plus ;
- sur le lieu de soins, en établissement pour personnes âgées ou chez un professionnel de santé en ville ;
- 1 seule injection ;
- délai d'immunité : 14 jours après l'injection.

Les personnes ayant déjà contracté la Covid-19 ne recevront qu'une seule dose, quelle que soit l'antériorité de la maladie (sauf décision contraire de leur médecin). Elles peuvent réaliser leur vaccination au-delà d'un délai de 3 mois après l'infection, et de préférence proche de 6 mois.

Les scientifiques considèrent à ce stade que les vaccins sont efficaces sur les différents variants circulant sur le territoire métropolitain.

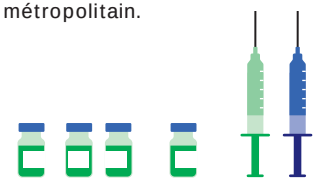

Vous souhaitez vous faire vacciner ?

LES MODALITÉS DE VACCINATION

LA CONSULTATION OU L'ENTRETIEN PRÉ-VACCINAL(E)

menée par un médecin ou sous sa responsabilité

Il vous posera quelques questions ou vous fera remplir un questionnaire visant à vérifier que vous pouvez être vacciné :

- état de santé, éventuelles contre-indications
- consentement

En cas de contre-indications, le médecin vous apportera toutes les explications nécessaires

LA VACCINATION

- **En centre de vaccination :** l'injection est réalisée par un médecin, un infirmier ou tout autre professionnel habilité à vacciner.
- **En ville :** l'administration du vaccin est réalisée par un médecin de ville, un médecin du travail, un pharmacien, un infirmier, un sage-femme ou un chirurgien-dentiste.

La vaccination contre la Covid-19 est une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent, comme la plupart des vaccins.

APRÈS L'INJECTION

Vous serez invité à rester 15 minutes sur place par mesure de sécurité, puis vous pourrez rentrer chez vous.

Comme pour tout vaccin, il sera inscrit dans votre dossier santé (carnet de vaccination, attestation, etc.)

Selon le vaccin utilisé, la 2de dose devra le plus souvent vous être administrée dans le délai indiqué, afin d'être pleinement protégé contre la Covid-19. **Le rendez-vous pour cette 2de dose est automatiquement réservé lorsque vous prenez rendez-vous pour votre 1re injection.** Cette date vous sera rappelée lors de votre 1er rendez-vous.